



## Lettre d'avertissement non justifiée

Par **fufu**, le **05/08/2009** à **18:53**

Bonjour,  
Je viens de recevoir une lettre de mise en garde de mon directeur qui me signale que j'ai "refusé d'exécuter une livraison de dépannage" pour ne pas être en retard sur mon lieu de vacances... Seulement la date qu'il m'annonce est incorrecte puisque ce jour là, j'étais précisément en vacances et ce depuis UNE semaine!  
Que puis-je faire avec un tel courrier (sachant que ce n'est pas un recommandé)? Dois-je le signaler à la grande direction? Je me tiens à votre disposition pour plus de détails, si nécessaire.  
En vous remerciant par avance.  
Fufu

Par **Cornil**, le **09/08/2009** à **17:14**

Bonsoir "fufu"  
Sur ce forum, où je me suis inscrit récemment, je n'interviens, en tant qu'internaute bénévole sans lien avec le site, qu'en réplique ou sur des messages "en rade" depuis plus de 72h...  
Il est toujours préférable de répondre à ce genre de lettres en démentant les fautes fictives invoquées, avec copie à "la grande direction" si tu veux.  
Bon courage et bonne chance.  
Cornil : Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!).  
Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Par **fufu**, le **09/08/2009** à **23:48**

Merci d'avoir prêté attention à ma demande. depuis, je suis allé m'expliquer avec lui....il s'est excusé...mais, je garde tout de même ce courrier(on ne sait jamais!)rn rn Fufu

Par **Cornil**, le **09/08/2009** à **23:51**

Oui futurMais il s'est excusé "oralement"!rnAdage juridique : "verba volent, scripa manent" (les paroles s'envolent, les écrits restent).rnSi futur contentieux avec toi, à coup sûr son avocat ressortira cette lettre en indiquant que tu n'as pas contesté... rnC'est à toi de voir... rnBon courage et bonne chance.